

REGLEMENT du vide-grenier

- 1 – L'entrée du vide-grenier est gratuite pour les visiteurs.
- 2 – Aucune vente d'objets et de meubles neufs n'est tolérée.
- 3 – L'utilisation d'une sonorisation individuelle n'est pas autorisée.
- 4 – L'équipe organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration de matériel ou de véhicule.
- 5 – La vente de boissons et de petite restauration est strictement réservée à l'association organisatrice.
- 6 – L'installation s'effectue entre 6 et 8 heures.
- 7 – L'association se réserve le droit de récupérer les stands non occupés après 8 heures.
- 8 – En aucun cas, la somme versée pour la réservation ne pourra être remboursée.
- 9 – Je m'engage à tenir mon stand ouvert de 8h à 18h et à quitter les lieux avant 19h30 **en ayant débarrassé et nettoyé l'espace occupé.**
- 10 – **Pour des raisons de sécurité, aucun véhicule ne sera autorisé sur les lieux avant 18 heures.**
- 11 – Aucun lieu de placement précis ne pourra être demandé.
- 12 – Je joins mon règlement (chèque) à mon bulletin d'inscription.
- 13 – Je m'engage, à présenter lors de mon arrivée au vide-grenier ma carte d'identité

POSSIBILITE DE PETITE RESTAURATION SUR PLACE

BULLETIN D'INSCRIPTION

Vide-grenier du **dimanche 2 avril 2023** à Doussard

Melle / Mme / Mr

Adresse.....

CP Ville

Tel portableEmail

Aucun emplacement précis ne peut être demandé

CONDITIONS DE RÉSERVATION

Tarif : 4 € le mètre linéaire, minimum 2 mètres

Prix pour garder votre voiture sur votre emplacement : 4 €
(ATTENTION si voiture : le nombre de mètre linéaire réservé pour votre stand doit être au minimum celui de la longueur de votre véhicule

Ex : emplacement de 3m avec voiture longue de 4m = IMPOSSIBLE)

Je réserve mètres x 4 € = : €

Je veux garder ma voiture avec moi : si oui, je rajoute 4 € :€

et je note mon numéro d'immatriculation

TOTAL :€

L'emplacement sera réservé à réception du dossier complet
(bulletin d'inscription daté et signé, règlement du vide-grenier signé précédé de la mention « lu et approuvé », copie recto-verso de la carte d'identité, chèque à l'ordre du Sou des Ecoles, attestation sur l'honneur complétée).

J'accepte et je signe le règlement du vide-grenier au verso.

Fait à, le 2023

Signature

REGLEMENT du vide-grenier

- 1 – L'entrée du vide-grenier est gratuite pour les visiteurs.
- 2 – Aucune vente d'objets et de meubles neufs n'est tolérée.
- 3 – L'utilisation d'une sonorisation individuelle n'est pas autorisée.
- 4 – L'équipe organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration de matériel ou de véhicule.
- 5 – La vente de boissons et de petite restauration est strictement réservée à l'association organisatrice.
- 6 – L'installation s'effectue entre 6 et 8 heures.
- 7 – L'association se réserve le droit de récupérer les stands non occupés après 8 heures.
- 8 – En aucun cas, la somme versée pour la réservation ne pourra être remboursée.
- 9 – Je m'engage à tenir mon stand ouvert de 8h à 18h et à quitter les lieux avant 19h30 **en ayant débarrassé et nettoyé l'espace occupé.**
- 10 – **Pour des raisons de sécurité, aucun véhicule ne sera autorisé sur les lieux avant 18 heures.**
- 11 – Aucun lieu de placement précis ne pourra être demandé.
- 12 – Je joins mon règlement (chèque) à mon bulletin d'inscription.
- 13 – Je m'engage, à présenter lors de mon arrivée au vide-grenier ma carte d'identité

Mention « lu et approuvé »

Signature

Sou des Écoles de Doussard

soucolesdoussard@gmail.com - 0783087744

VIDE GRENIER

DOUSSARD - Autour de la Salle polyvalente

Accès des exposants : RD 1508 puis route du Pont-Monnet

Accueil au niveau de la salle polyvalente

Dimanche 2 avril 2023

Voici un bulletin d'inscription au vide-grenier, merci de découper cette feuille en suivant la ligne et de :

- 1 - Envoyer à l'adresse suivante : *SOU DES ECOLES - Réservation vide grenier - Place du Pré de Foire - 74210 DOUSSARD* :

- le bulletin d'inscription rempli et signé,
- le règlement du vide-grenier signé, précédé de la mention « lu et approuvé »
- le chèque libellé à l'ordre du Sou des Ecoles de Doussard,
- la photocopie recto/verso de votre carte d'identité.
- l'attestation sur l'honneur jointe complétée et signée.

ATTENTION

Toute demande incomplète ne sera pas prise en compte

- 2 - Conserver cette partie de la feuille et nous la rapporter le dimanche 2 avril 2023 avec votre carte d'identité.

L'équipe du Sou des Ecoles de Doussard